

EXERCICE 1956

**SOCIÉTÉ NOUVELLE
DE
SAINT-ÉLIE & ADIEU-VAT**

Société Anonyme au Capital de 263.103.200 francs
divisé en 218.836 actions A de 1200 francs et 5.000 actions B de 100 francs

SIÈGE SOCIAL :

73, BOULEVARD HAUSSMANN, 73, — PARIS (8^e)

Tél. : ANJou 54-43

Reg. Com. Seine 57 B.6.082

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du 9 JUILLET 1957



IMPRIMERIE EXPRESS-TYPO
102, GRANDE-RUE, SÈVRES (S.-A.-O.)
TÉLÉPHONE : OBS. 03-79

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Pierre COMET, Président, Directeur Général.

BUCHOT, Vice-Président.

BOUTROUILLE, Administrateur.

FOISSY, Administrateur.

MINE D'OR DE NAM KOK, Administrateur.

BUREAU MINIER GUYANAIS, Administrateur.

MM. TRICON, Administrateur.

COUCHARD, Administrateur.

CIRIEIX, Administrateur.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. CUNIN, Commissaire titulaire.

JOLLET, Commissaire suppléant.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE SAINT-ÉLIE & ADIEU-VAT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 1957

EXERCICE 1956

Rapport du Conseil d'Administration

Messieurs,

En application de l'article 34 des statuts, nous vous avons convoqués en Assemblée générale ordinaire pour vous présenter les comptes de l'exercice 1956.

C'est au cours de cet exercice que, aux termes d'un acte reçu par M^e ADER, Notaire, le 22 Juin 1956, le capital de votre Société a été porté de 115.402.400 francs à 175.402.400 francs.

Cette augmentation de capital a été réalisée par la conversion en actions, émises à 1.200 francs plus une prime de 120 francs, d'une partie des sommes engagées par le Bureau Minier Guyanais, et ce en vertu de la troisième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 31 Mars 1953. Par voie de conséquence, le poste « Avances Bureau Minier Guyanais » qui figurait au Bilan de 1955 pour 80.562.556 francs ne comporte plus en 1956 que 18.380.000 francs.

Le 10 Août 1956, réunis en Assemblée générale extraordinaire, vous avez approuvé les conditions mises, par le Bureau Minier Guyanais, à l'apport des concessions de Sophie-Dagobert à notre Société. Vous serez ultérieurement convoqués à nouveau en Assemblée extraordinaire pour approuver le rapport de Monsieur le Commissaire aux apports.

Votre Conseil d'Administration, en accord avec le Bureau Minier Guyanais, et, après en avoir informé le Service des Mines, n'a pas voulu attendre que cet apport soit entériné par cette Assemblée extraordinaire pour commencer le transport à Sophie d'une partie du matériel de St-Elie ainsi que les travaux nécessaires afin que l'exploitation du nouveau gisement puisse commencer vers le deuxième semestre de 1957.

Ces travaux débutèrent dans les derniers mois de 1956, grâce à des avances de trésorerie qui nous furent consenties par le Bureau Minier Guyanais et figurent dans le bilan pour 14.500.000 francs.

Enfin, en vertu des différentes résolutions votées le 10 Août 1956, nous procédions, le 20 Novembre, à l'ouverture de la souscription à l'augmentation de capital en numéraire, afin qu'il soit porté

à 263.103.200 francs. Ces opérations ne furent terminées chez le notaire qu'au début de 1957, mais le bilan de 1956 fait état de certaines souscriptions d'actionnaires à fin Décembre 1956.

Le Bilan qui vous est présenté ce jour fait en outre apparaître :

Une augmentation du poste « Frais d'Etablissement », passant de 94.088.328 francs à 104.387.938 francs, augmentation due aux travaux préparatoires pour l'équipement de Sophie et aux frais d'augmentation de capital.

Une diminution du poste « Titres de Participation » par suite de la vente de 45.000 actions S.C.A.M., opération rendue indispensable par l'étroitesse de notre trésorerie à l'époque.

Des « Avances à Fournisseurs » pour 4.026.935 francs, sur du matériel neuf acquis pour la mise en exploitation de Sophie.

Une augmentation du poste « Créiteurs divers » par suite des intérêts et commission d'aval due à la Société des Mines d'Or de Nam Kok.

Nous tenons également à vous faire remarquer que notre Société n'a pas fait d'amortissements sur les Immobilisations pour l'exercice de 1956. Nous les reprendrons en 1957.

Tel qu'il se présente, le Bilan fait apparaître une perte de 18.010.076 francs.

Dans sa séance du 10 Octobre 1956, votre Conseil d'Administration a coopté comme Administrateur M. TRICON, à la demande de la Société des Mines d'Or de Nam Kok. Nous vous demandons de bien vouloir approuver cette cooptation. Si elle est acceptée, le mandat de M. TRICON prendra fin à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1962.

Nous vous demandons d'accepter également les nominations comme Administrateurs de Messieurs COUCHARD et CIRIEIX, cooptés par votre Conseil, le 4 Janvier 1957. Si vous les approuvez, les mandats de ces deux Administrateurs prendront fin à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1963.

Nous vous demandons, en outre, quitus de leur gestion pour tous les Membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 1956.

Rapport du Commissaire aux Comptes

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu me confier et de vous présenter mon rapport, établi après examen des comptes de l'exercice 1956.

Le Bilan et le Compte de Pertes et Profits sont conformes aux renseignements donnés par les documents sur lesquels ont porté les vérifications et sondages. Leur mode de présentation n'a pas changé.

Le rapport de votre Conseil d'Administration m'a été communiqué et je me suis assuré de l'exactitude des renseignements d'ordre comptable qu'il contient.

Voici d'abord des précisions sur l'évolution des postes du Bilan, dont le montant total s'élève à Frs : **256.425.899** contre Frs : 194.888.555 en 1955.

ACTIF

Parmi les **FRAIS D'ETABLISSEMENT** :

- un reliquat des comptes de « Recherches minières » et « Travaux préparatoires 1954 » reste à amortir ;
- un compte « Travaux préparatoires SOPHIE » apparaît pour Frs : **5.356.549** ;
- les frais de l'augmentation de capital de Frs : 60 millions sont portés à un compte spécial.

Les **IMMOBILISATIONS** s'inscrivent en valeur comptable nette

pour	Frs : 42.765.768
contre, au 31 Décembre 1955	» 42.729.480
soit une augmentation de	» <u>36.288</u>

provenant de l'achat de rails.

Aucun amortissement n'a été enregistré pour l'exercice, mais il est intéressant de rappeler que l'ensemble des Immobilisations est amorti des deux tiers de sa valeur initiale en chiffres ronds.

Le compte de **TITRES DE PARTICIPATION** est en diminution par suite de la vente de 45.000 actions et de quelques parts de fondateur S.C.A.M.

La Provision pour dépréciation du Portefeuille a été ajustée en fonction des cours en fin d'exercice.

Les **STOCKS** d'Approvisionnements, Outillages, Rechanges, n'ont sensiblement pas varié.

Les **VALEURS REALISABLES** comprennent des Avances aux fournisseurs pour l'achat d'un nouveau matériel, divers comptes courants (dont S.C.A.M. Frs : 707.751), des taxes à récupérer et quelques comptes transitoires à régulariser (dont « Or à réaliser » Frs : 1.500.000).

Les **DISPONIBILITES** en Banques et Caisses s'élevaient au 31 Décembre 1956 à Frs : **70.909.979**.

PASSIF

Le **CAPITAL** de votre Société a été porté de Frs : 115.402.400 à Frs : **175.402.400**, comme suite aux décisions de votre Assemblée générale extraordinaire du 31 Mars 1953. L'opération s'est effectuée par l'émission au prix de Frs 1.320 de 50.000 actions nouvelles de Frs : 1.200 de nominal unitaire. La souscription a été réservée au Bureau Minier Guyanais. La déclaration reçue par M. ADER, Notaire, le 22 Juin 1956, m'a été communiquée.

Le compte de PRIMES A L'EMISSION se trouve de ce fait augmenté de Frs : **6.000.000**.

Les **DETTES A COURT TERME** se décomposent ainsi au 31 Décembre 1956 :

— Fournisseurs	Frs :	5.110.069
— Avances prospections BMG	»	18.380.096
— Avances BMG pour augmentation de capital	»	14.500.000
— Actionnaires pour augmentation de capital	»	67.186.800
— Créiteurs divers (dont M.O.N.K. Frs : 21.050.048)	»	36.116.990
— Frais divers à payer et comptes à régulariser	»	2.668.609
— Banque de Guyane	»	4.605.499
Total	»	<u>148.568.063</u>

Voici maintenant le compte de **PERTES ET PROFITS** établi par regroupement des comptes divisionnaires d'exploitation et de résultats arrêtés au 31 Décembre 1956 :

DEBIT

Perte en Guyane	Frs :	1.579.604
Frais généraux	»	5.398.297
Intérêts s/prêt à long terme	»	1.953.095
Intérêts s/avances Sté M.O.N.K.	»	1.200.032
Commission s/avals Sté M.O.N.K.	»	853.200
Intérêts et agios	»	30.347
Frais pour regroupement actions	»	6.925
Perte sur vente actions S.C.A.M.	»	624.459
Complément provision pour dépréciation actions S.C.A.M. restant en portefeuille	»	1.243.424
Régularisation Exercices antérieurs :		
— Intérêts sur avances Sté M.O.N.K. de 1951 à 1955	»	1.543.154
— Commission sur avals Sté M.O.N.K. de 1951 à 1955	»	3.616.760
— Régularisations diverses	»	53.172
	»	<u>18.102.469</u>

CREDIT

Intérêts et agios	Frs :	12.914
Bénéfice sur vente vingtièmes de parts de fondateur S.C.A.M.	»	68.299
Régularisations Exercices antérieurs	»	11.180
Perte de l'Exercice	»	18.010.076
	»	<u>18.102.469</u>

*
**

C'est dans ces conditions que je vous propose, Messieurs, d'approuver les comptes qui vous sont présentés.

Le COMMISSAIRE AUX COMPTES,

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes

sur les opérations visées à l'article 40 nouveau de la loi du 24 Juillet 1867

Messieurs,

En application des prescriptions de l'Art. 40 nouveau de la loi précitée, il a été porté à ma connaissance les accords et conventions intervenus avec le Bureau Minier Guyanais. Ces textes me paraissent conformes aux intérêts des parties et je pense que vous pouvez les approuver.

Le COMMISSAIRE AUX COMPTES,

ACTIF

	Montant	Amortissement	Net	
VALEURS IMMOBILISEES				
Frais d'établissement :				
Recherches Minières	13.639.879	5.708.632	7.931.247	
Prospections BMG/St-Elie	87.840.945	—	87.840.945	
Travaux préparatoires	1.625.067	—	1.625.067	
Travaux préparatoires Sophie	5.356.549	—	5.356.549	
Frais augmentation de capital	1.634.130	—	1.634.130	104.387.938
Immobilisations :				
Immeubles et Bâtiments	8.567.555	4.682.257	3.885.298	
Voies de communication	6.783.368	5.146.837	1.636.531	
Matériel et Outillage non réévalué	36.126.272	26.401.695	11.332.412	
Matériel et Outillage prêté à S.C.A.M.	1.607.835			
Matériel et Outillage réévalué	67.904.517	43.689.395	24.215.122	
Mobilier Colonie	554.277	446.941	107.336	
Agencement Siège Social	206.358	139.190	67.168	
Immobilisations incorporelles :				
Apports Sté OBI/Sté M.O.N.K.	1.521.900	—	1.521.901	
Concessions et Permis de Recherches	1			
Autres valeurs immobilisées :				
Titres de Participation	10.341.045	Prov. p. dépréciation 5.360.036	4.981.009	47.746.777
VALEURS D'EXPLOITATION :				
Magasin d'Approvisionnements Industriels				7.064.927
VALEURS REALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES				
Comptes de tiers :				
Débiteurs divers	2.513.140	Prov. p. créances dout. 500.000	2.013.140	
Impôts à recouvrer			283.520	
Avances à fournisseurs			4.026.935	
Comptes de régularisation ACTIF :				
Or à réaliser	1.500.000		1.982.607	
Compte à régulariser	482.607			
Comptes Financiers :				
Banques			68.477.655	
Caisses			2.432.324	79.216.181
RESULTATS				
Pertes et Profits de l'Exercice			18.010.076	
			<u>256.425.899</u>	

DECEMBRE 1956

PASSIF

CAPITAL PROPRE ET RESERVES

Capital	175.402.400	
Primes à l'émission	8.039.961	
Réserve légale	825.220	
	<u> </u>	184.267.581

REPORT A NOUVEAU

Pertes antérieures	— 106.409.745	
		<u> </u>
		77.857.836

DETTES A LONG TERME

Prêt Caisse Centrale Outre-Mer	30.000.000	
--------------------------------------	------------	--

DETTES A COURT TERME

Comptes de tiers :

Fournisseurs	5.110.069	
Créditeurs divers	36.116.990	
Avances BMG pour prospections	18.380.096	
Avances BMG sur augmentation de capital	14.500.000	
Souscriptions Actionnaires à augmentation de capital en cours	67.186.800	

Comptes de régularisation - PASSIF :

Frais échus à payer	2.365.540	
Compte à régulariser	<u>303.069</u>	2.668.609

Comptes financiers :

Banques	<u>4.605.499</u>	
		148.568.063

256.425.899

RÉSOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes, les approuve dans toutes leurs parties. Elle approuve les comptes et le Bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 1956, tels qu'ils ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la cooptation, faite par le Conseil d'Administration dans sa séance du 10 Octobre 1956, de Monsieur TRICON, comme Administrateur de la Société. Son mandat prendra fin à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1962.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la cooptation, faite par le Conseil d'Administration dans sa séance du 4 Janvier 1957, de Monsieur COUCHARD et de Monsieur CIRIEIX, comme Administrateurs de la Société. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1963.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne quitus de leur gestion pour l'exercice 1956 à tous les Membres du Conseil d'Administration qui ont exercé leur mandat pendant le cours de l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne acte au Commissaire aux Comptes de ce que celui-ci a rendu compte, dans son rapport spécial, des conventions visées à l'article 40 de la Loi du 24 Juillet 1867 et déclare approuver purement et simplement ces conventions.